645 Carrelages

000 Conditions générales

. Domaine individuel (fenêtre de réserve): seul endroit où l'introduction d'un article modifié ou ajouté par l'utilisateur est autorisée. Les articles personnalisés sont reconnaissables à la lettre "R" précédant leur numéro.
. Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les 2 premières lignes des remarques préliminaires, des articles principaux et des sous-articles fermés sont reprises. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi.

.100 Descriptif abrégé: le texte complet CAN 645F/2014 fait foi

01 Carrelages (V'26)

.200 02 Les indications relatives aux conditions de rémunération et aux règles de métré, ainsi que les définitions des termes techniques utilisés dans le descriptif, sont données dans le sous-paragraphe de réserve 090. Elles ne sont pas reprises du CAN mais sont spécifiques à l'ouvrage projeté.

400 Revêtements d'escaliers

Le sous-art. 000.200 indique quelles sont les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.

440 Pierre artificielle

441 Revêtement d'escalier en dalles de pierre artificielle liée au ciment.

.001 01 Revêtement de marches Ecomur Type TS
Stahlton Bauteile AG
5070 Frick

06 Matériau: composite ciment-verre selon norme EN 1169, hydrofugé, gris clair.

12 Propriétés antidérapantes R9.

13 Dimensions mm....x.....
(Largeur b mm jusqu'à 400, hauteur h mm jusqu'à 190)

14 Epaisseur mm 15.

21 Mode de pose: Pose en plein sur lit de pose moyen.

34 Y compris fourniture.

37 up = m.

38 Longueur de l'élément mm (jusqu'à mm 2'000)

A 0.000 up A

Copyright © 2026 by CRB, 8036 Zürich

441.002 01 Supplément sur Revêtement de marches Ecomur.
06 Angles coupés à l'onglet degrés
37 up = pces

A 0.000 up A

TOTAL 400 Revêtements d'escaliers

TOTAL 645 Carrelages

Total

Copyright © 2026 by CRB, 8036 Zürich